



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 07 juin 2023

Présents : Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Stéphanie GAUTIER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES

Procuration : Mme Brigitte CASADO-JAILLET a donné procuration à Mme ARTERO-MOREL

Absent : M. Pierre TROUCHE

Secrétaire de séance : Mme Sophie LAUX-ROBERT

Nombre de Membres
En exercice : 20
Présents : 18+1 proc.
Votants : 19

Date convocation
02/06/2023
Date d'affichage
02/06/2023

Acte rendu exécutoire
Date transmission à la
Préfecture le 09/06/2023

Le Maire,
Josian RIBES



Objet : Convention relative à la prise en charge d'une partie des frais liés à l'hébergement de la gendarmerie pour la saison 2023

Monsieur le Maire explique qu'il est demandé aux communes relevant des périmètres d'intervention des brigades de gendarmerie de Mèze et de Balaruc-les-Bains de prendre en charge l'hébergement des renforts estivaux de gendarmerie (6 gendarmes mobiles) pendant la période estivale (séjour du 15/07 au 26/08/2023).

Une convention précisant les modalités et conditions de cette hébergement, ainsi que la répartition et la prise en charge des frais associés, doit être conclue entre la Gendarmerie Nationale et les communes du périmètre concerné, soit Bouzigues, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Gigean, Loupian, Mèze, Montbazin, Poussan et Villeveyrac.

Le montant de la participation est calculé au prorata de la population DGF 2022 pour chacune des communes concernées, et s'établit pour la Commune de Montbazin à 722,47€ (pour mémoire 701,43€ en 2022). L'hébergement des renforts mobiles est réalisé cette année au sein du camping « Lou Labech » à Bouzigues pour un coût global de 12 294,90€ TTC.

Monsieur le Maire soumet ensuite le projet de convention correspondant à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention (Mme Nathalie ARTIGNAN) :

- Approuve les termes de la convention relative à l'hébergement des renforts de gendarmerie pour la saison 2023, entre le groupement de Gendarmerie Départementale de la Haute-Garonne pour le compte de la compagnie de Gendarmerie Départementale de Pézenas, le camping Lou Labech de Bouzigues et

les communes de Bouzigues, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Gigean, Loupian, Mèze, Montbazin, Poussan et Villeveyrac ;

- Accepte la prise en charge des frais d'hébergement à hauteur de 722,47€ pour la commune de Montbazin, au titre de l'année 2023, qui seront réglés par virement administratif au camping Lou Labech, à réception de la facture afférente ;

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230607-2023-DELIB-30-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2023

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230607-2023-DELIB-30-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2023